

0000

RECLAIM FINANCE

ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF

Siège social : 6 RUE DE BRAQUE

75 003 - PARIS

000

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

RATEL SCC

Jean Fabrice CHARPENTIER

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

1, Rue Grande – 77 140 MONTCOURT FROMONVILLE

Tél. : 06.76.75.47.22 / 06.13.20.48.70 email ; jf.charpentier@orange.fr

N° SIRET : 538 331 968 00015

RECLAIM FINANCE

Siège social : 6 rue de Braque
75003 PARIS

SIRET 879 939 171 000 28

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'assemblée générale de l'association RECLAIM FINANCE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association RECLAIM FINANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Moncourt Fromonville,
le 16 JUIN 2025**

Le Commissaire aux Comptes

Jean Fabrice CHARPENTIER

RECLAIM FINANCE

Numéro SIRET : **87993917100028**

**6 RUE DE BRAQUE
75003 PARIS**

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉS AU 31/12/2024

RECLAIM FINANCE

Bilan et Compte de Résultat

Bilan et Compte de Résultat

RECLAIM FINANCE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	115 883	42 023	73 861	1,67	89 750	1,91
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	4 342 399		4 342 399	98,27	4 554 440	96,99
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)	2 399		2 399	0,05	51 493	1,10
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 460 681	42 023	4 418 658	100,00	4 695 683	100,00

RECLAIM FINANCE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	115 493	2,61
Situation nette (sous total)	112 747	2,55
	228 240	5,17
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	TOTAL (I)	228 240
Fonds reportés liés aux legs ou donations		5,17
Fonds dédiés	583 191	13,20
PROVISIONS	TOTAL (II)	583 191
Provisions pour risques		13,20
Provisions pour charges	60 308	1,36
DETTES	TOTAL (III)	60 308
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	50 165	1,14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations	304 089	6,88
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 137 993	71,02
Autres dettes		
Instruments de trésorerie	3 492 247	79,03
Produits constatés d'avance	54 671	1,24
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL (IV)	3 661 373	62,73
		77,97
		4 572
		0,10
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 418 658	100,00
4 695 683	100,00	

CEA TÉLÉ
S'EST RESERVÉ

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

RECLAIM FINANCE

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	13 543		1 892		-1 892	-100,00
Utilisations des fonds dédiés	862 752		8 000		5 543	69,29
Autres produits	6 973		1 958 275		-1 095 523	-55,93
			10		6 963	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	4 856 327		4 346 658		509 669	11,73
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes						
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)	4 803 891		4 225 581		578 310	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	52 436		121 078		-68 642	-56,68
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	63 618		8 204		55 414	675,45
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	2 399		51 513		-49 114	-95,33
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	61 219		-43 308		104 527	241,36

RECLAIM FINANCE

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT (suite)

Exercice clos le
31/12/2024
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2023
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)

113 654

77 770

35 884

46,14

PRODUITS EXCEPTIONNELS:

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et transferts de charges

Total des produits exceptionnels (V)

CHARGES EXCEPTIONNELLES:

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions

Total des charges exceptionnelles (VI)

907

907

N/S

RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)

-907

-907

N/S

Participation des salariés aux résultats (VII)

Impôts sur les bénéfices (VIII)

Total des produits (I + III + V)

4 919 944

4 354 863

565 081

12,98

Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)

4 807 197

4 277 093

530 104

12,39

EXCEDENT OU DEFICIT

112 747

77 770

34 977

44,97

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS :

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

TOTAL

CHARGES :

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services

Prestations

Personnel bénévole

TOTAL

RECLAIM FINANCE

Annexes

Annexes

PREAMBULE

L'association RECLAIM FINANCE s'emploie à œuvrer à la mise en place d'un système financier et économique orienté vers la satisfaction des besoins humains fondamentaux de tou-te-s et la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité, dans un contexte d'urgence climatique.

L'association encourage notamment :

- La modification des pratiques des acteurs financiers dans le sens d'une plus grande solidarité et d'une prise en compte de l'environnement et des impératifs liés à l'urgence climatique ;
- L'émergence d'alternatives économiques et financières résilientes dans un contexte d'urgence climatique ;
- La participation des citoyen-ne-s aux décisions économiques et financiers.

Pour accomplir son objet, l'association peut effectuer toute opération légale, notamment publier des livres et rapports, bulletins d'information et imprimés de toutes sortes, organiser des réunions diverses, diffuser des messages dans la presse ou par tout autre moyen, réaliser des études pour des tiers, prendre ou gérer des participations dans toute société groupement ou Association, passer tout contrat permettant de développer son objet, protéger son nom et son but, et plus généralement tous les autres moyens susceptibles de concourir à la réalisation de son objet social.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 418 658,35 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 112 747,17 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

*SANS
CERTIFIE
RESERVE
✓*

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencements, aménagements, installations	05 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans
Mobilier	05 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Subventions reçues et fonds dédiés**Règle de rattachement des subventions :**

Les subventions et aides financières sont rattachées dans les produits de l'exercice en cours lorsque qu'il n'existe pas de condition suspensive imposée par le financeur susceptible de remettre en cause le montant final attribué. Le montant de la subvention est inscrit au bilan dans le poste « Autres créances » du bilan.

A la clôture de l'exercice, l'association détermine l'état d'avancement du projet financé en comparant les charges imputables au projet sur l'exercice avec celles qui étaient prévues dans le budget de la convention.

Le montant de la subvention inscrit en produit dans les comptes de l'exercice correspond au montant des charges du projet.

La différence éventuelle entre le montant de la subvention accordée et la quote-part enregistrée dans les produits est inscrite dans les fonds dédiés.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	76 654	10 511	1 449	85 717
Immobilisations financières	34 037	14 239	18 109	30 167
TOTAL	110 691	24 750	19 558	115 883

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL I			
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	5 581	7 604		13 185
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	15 360	14 020	542	28 838
Emballage récupérables et divers				
	TOTAL II	20 941	21 624	542
	TOTAL GENERAL (I+II)	20 941	21 624	542
				42 023

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	30 167		30 167
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	2 084 169	2 084 169	
Autres créances	23 168	23 168	
Charges constatées d'avance	345 132		
TOTAL	2 482 636	2 107 337	30 167

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	20 783
TOTAL	20 783

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF*****Fonds propres***

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation Dont générosité du public					
Réserves Dont générosité du public	37 724	77 770			115 493
Report à nouveau Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice Dont générosité du public	77 770				112 747
Situation nette	115 493	77 770			228 240
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles Dont générosité du public					
Subventions d'investissement Dont générosité du public					
Provisions réglementées Dont générosité du public					
TOTAL	115 493	77 770			228 240
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- Les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- Les reports en fonds dédiés ;
- Les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- Les transferts entre fonds dédiés ;
- Les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	847 388	583 191	847 388			583 191	
Contributions financières d'autres organismes	15 364		15 364				
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	862 752	583 191	862 752			583 191	

Détail des fonds dédiés par catégorie de projet :

Catégorie des projets	2024	2023
Subventions d'exploitation		
Core funding	133.520	60.549
Assurances	52.207	5.087
Arrêt expansion des énergies fossiles	59.930	126.806
Banques centrales européennes et régulation	337.534	622.446
Transitions plans		32.500
<i>Sous-total</i>	583.191	847.388
Contributions financières d'autres organismes		
Epargne salariale	-	15 364
<i>Sous-total</i>	-	15.364
TOTAL	583.191	862.752

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges		57 909		57 909
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		2 399	51 493	
TOTAL (II)		60 308	51 493	57 909
TOTAL GENERAL (I+II)		60 308	51 493	57 909
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		57 909		
- financières		2 399	51 493	
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	50 165	50 165		
Dettes fiscales et sociales	304 089	304 089		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	3 137 993	3 137 993		
TOTAL	3 492 247	3 492 247		

Les produits constatés d'avance correspondent à des subventions obtenues en 2024, pour des projets qui s'étendent sur plusieurs mois, postérieurs au 31 décembre 2024.

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	15 300
Dettes fiscales et sociales	204 102
Autres dettes	
TOTAL	219 402

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Subventions reçues*****Détail subventions d'exploitation**

Catégories bailleurs	Subventions d'exploitation
Fondations américaines	2.627.667
Fondations européennes	842.097
Fondations françaises (Fondation de France)	200.000
Fonds de dotation français	15.000
Fondations asiatiques	200.194
TOTAL	3.884.958

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		37
Non cadres		
TOTAL	37	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 10.138 euros.